

Mr. le Bourgmestre,
Mr. l'échevin,

Depuis des années le lopin de terre situé au coin de la rue G. Van Leeuw et de la Chaussée de Haecht est laissé à l'abandon.

Il n'y pousse que des orties et des mauvaises herbes de 1,60m, constat fait le 12 août 2022 et en l'état inchangé jusqu'au 20 octobre 2022.

On y trouve un banc délabré où pourraient se blesser des enfants qui viendraient y jouer, ainsi que des ordures en tous genres.

Exceptionnellement, les services de la commune tondent ce terrain.

Les ordures sont ramassées plus régulièrement par nos ouvriers communaux.

Rien ne tend à respecter cet endroit.

Il paraîtrait que c'est l'agence publicitaire DECAUX qui serait responsable de l'entretien.

Si c'est le cas :

Quelle est la teneur du contrat ?

Quels sont les droits et devoirs de cette société et de la commune ?

Que comptez-vous mettre en oeuvre pour que les conditions du contrat soient respectées ?

Si manque d'idées pour embellir ce lieu, en voici quelques unes :

Deux ou trois bancs, une ou deux poubelles, des fleurs, des petits arbustes décoratifs, des plantes mellifères y trouveraient bien une petite place.

Dernièrement la clôture en béton a été repeinte, et pourquoi l'entretien n'a pas suivi ?

Je vous remercie pour m'avoir lue.

LION Martine
Conseillère communale écolo-groen